

Processus de développement et d'évaluation de personnes-ressources (PR), volet multisport du PNCE

Contexte : Compétition-Introduction et Compétition-Développement

Le processus de développement des personnes-ressources (PR) permet au candidat(e)s d'acquérir les habiletés de base nécessaires pour animer les ateliers du PNCE. Les PR acquièrent et perfectionnent ces habiletés dans le cadre d'un processus en huit étapes appelé « Cheminement lié au développement de la PR ».

Étapes / exigences	Commentaires	Statut
<p>Étape 1 : Identification et sélection des candidats(e)s PR</p> <p>Étape 2 : Processus d'inscription</p>	<p>Il y a deux façons de devenir candidat(e) personne-ressource :</p> <p>1) SPORTSQUÉBEC peut identifier des candidat(e)s;</p> <p>2) Les individus peuvent poser leur candidature eux/elles-mêmes. Les candidats reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature ainsi que le formulaire d'inscription de la PR. Les informations suivantes doivent être fournies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de mise en candidature; • Formulaire d'inscription de la PR dûment rempli; • Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations; • Lettre de référence d'au moins une personne; • Avoir réussi l'évaluation en ligne «Prise de décisions éthiques» propre à son contexte avec un pointage de 90% et plus. • Répondre aux conditions préalables minimales propres à son contexte (énumérées ci-après, voir annexe A) <p>SPORTSQUÉBEC examine les demandes d'inscription et sélectionne les candidat(e)s les plus qualifié(e)s en tenant compte de certains besoins spécifiques (ex. : lieu de résidence, langue, compétence spécifique, etc.). Seulement les candidat(e)s sélectionnés passent à l'étape 3 du cheminement.</p>	En cours de formation
<p>Étape 3 : Formation</p> <p>Toutes les personnes-ressources du PNCE doivent suivre la formation générique de la PR.</p>	<p>La formation vise à permettre aux candidat(e)s PR d'acquérir les habiletés de base nécessaires pour animer un atelier du PNCE. En vertu des normes du PNCE, les PR doivent guider les entraîneur(e)s afin qu'ils/elles participent activement à l'apprentissage des cinq compétences de base (transmission de valeurs, interaction, leadership, résolution de problème et pensée critique). Les candidat(e)s PR seront formé(e)s et évalué(e)s en fonction de leur capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présenter un atelier bien structuré et organisé; • faciliter l'obtention des résultats attendus ou l'atteinte des objectifs d'apprentissage; • communiquer et diriger efficacement dans le but de promouvoir l'apprentissage des entraîneur(e)s; • gérer le groupe afin d'optimiser l'apprentissage des entraîneur(e)s; • gérer les aspects administratifs des modules et du PNCE. <p>La formation de PR consiste à un atelier de 7 heures que toutes les personnes-ressources doivent suivre. Cet atelier de formation présente aux PR les objectifs et la philosophie du PNCE. De plus, cette formation enseigne la façon d'animer les ateliers et aide les PR à bien comprendre les consignes et la structure des modules. Les personnes-ressources qui suivront cette formation se verront ajouter à leur fiche les modules suivants :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> • Aperçu de l'atelier du PNCE • Fonctions de la personne-ressource • Éléments d'une activité d'apprentissage efficace • Stades de développement du groupe • Nature du groupe 	
Étape 4 : Observation et coanimation	<p>Après avoir terminé la formation générique de la PR du PNCE, les candidat(e)s PR doivent observer un atelier complet du contexte concerné [multisport, compétition-introduction ou compétition-développement]. L'atelier observé doit être animé par une personne-ressource certifiée ou un(e) FPR.</p> <p>Les PR doivent préparer un rapport d'analyse sur l'atelier pour le compte de la personne-ressource qu'ils/elles ont observée. Après chaque séance d'observation, la PR certifiée ou le/la FPR utilise la fiche d'évaluation de la PR pour la coanimation lors de la séance de critique avec le/la candidat(e) PR. La PR certifiée ou le/la FPR apporte également des modifications au plan de formation du/de la candidat(e) afin de le/la guider dans son développement.</p> <p>Les PR doivent ensuite coanimer une partie d'un atelier. Les PR doivent coanimer pendant au moins six heures. La première fois que le/la candidat(e) PR coanime un atelier, ce doit être en compagnie d'une PR certifiée ou d'un(e) FPR. Les autres coanimations peuvent être effectuées avec une autre PR formée. Les coanimateurs/trices doivent déterminer quels modules seront présentés par chacun(e) lors de l'atelier. Une séance de critique a lieu après chaque coanimation et le/la candidat(e) PR modifie son plan de formation en conséquence.</p>	Formé(e)
Étape 5 : Animation pratique	<p>À cette étape, la dernière avant l'évaluation, la PR formée anime un atelier de façon autonome. Il est recommandé que les PR formées animent de deux à cinq ateliers de manière indépendante avant de passer à l'étape 6 «Évaluation en vue de la certification». Après chaque animation autonome, la PR procède à une autoévaluation de ses compétences en animation et participe à une séance de critique (en personne ou par téléphone) en compagnie d'un(e) FPR – en utilisant la fiche d'évaluation de la PR pour la coanimation. La PR modifie à nouveau son plan de formation, cette fois en vue d'améliorer sa prochaine animation indépendante.</p>	
Étape 6 : Évaluation en vue de la certification	<p>C'est à cette étape que les connaissances, les compétences et les attitudes de la PR formée sont évaluées. Le processus d'évaluation permet à la PR d'obtenir sa certification car il reconnaît les habiletés acquises et, si cela s'avère nécessaire, il identifie les points qui doivent être améliorés avant que la certification puisse être accordée. Ce sont les FPR qui évaluent les PR. Il est recommandé que les PR soient évaluées par un(e) autre FPR que celui/celle qui leur a présenté la formation.</p> <p>Lorsque les PR estiment être prêtes à se soumettre à l'évaluation, elles choisissent, en collaboration avec SPORTSQUÉBEC, la date de l'atelier durant lequel elles veulent être évaluées. SPORTSQUÉBEC communique avec le/la FPR qui procédera à l'évaluation. Lors de l'évaluation, les compétences et les connaissances de la PR sont comparées à des normes minimales.</p>	Certifié(e)
Étape 7 : Animation d'ateliers par la PR certifiée	<p>Après avoir obtenu sa certification, la PR continue d'animer des ateliers et de perfectionner ses compétences en animation. Il est possible que certaines PR souhaitent participer davantage au développement du PNCE en coanimant des ateliers en compagnie de PR formées ou en suivant le processus qui permet de devenir formateur ou formatrice de personnes-ressources.</p>	

<p>Étape 8 : Maintien de la certification</p>	<p>Pour maintenir leur statut, les PR certifiées doivent respecter les lignes directrices de SPORTSQUÉBEC en matière de perfectionnement professionnel. Ces lignes directrices peuvent notamment prévoir la présentation d'un nombre donné d'ateliers par année ou la participation à des activités de perfectionnement professionnel préalablement identifiées. En outre, la PR doit agir conformément à tous les principes énoncés dans le Code de conduite de la PR et de l'évaluateur/trice. On s'attend à ce que les PR contribuent à établir un réseau efficace de PR à l'échelle du Canada et à ce qu'elles démontrent leur engagement à l'égard des autres PR et du programme en jouant un rôle actif au sein du réseau. Les PR sont aussi encouragées à se joindre à la collectivité en ligne des PR, une initiative qui facilite l'apprentissage continu et le partage du leadership en ce qui a trait à la prestation du PNCE.</p> <p>Pour maintenir son statut «Certifié(e)», la personne-ressource doit obtenir le nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel dans le contexte dans lequel elle a décroché sa certification de personne-ressource.</p>	
--	--	--

ANNEXE A –

Conditions préalables minimales

Équipe de personnes-ressources de **SPORTSQUÉBEC**

L'identification et la sélection des personnes-ressources reposeront sur un processus normalisé défini et communiqué par **SPORTSQUÉBEC**.

SPORTSQUÉBEC est l'organisme de surveillance désigné dans le cas des personnes-ressources multisports. Beaucoup de candidat(e)s PR sont des entraîneur(e)s qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires.

Pour pouvoir être sélectionné en tant que personne-ressource, un individu doit avoir réussi l'évaluation en ligne «Prise de décisions éthiques» propre à son contexte ET répondre aux conditions préalables minimales propres à son contexte énumérées ci-après :

Compétition – Introduction – Après 2014

- Avoir réussi l'évaluation en ligne «Prise de décisions éthiques» du contexte compétition-introduction avec un pointage de 90% et plus.
- Titulaire de cours du PNCE axé sur les niveaux, ou
- Entraîneur(e) certifié(e) de Niveau 3 du PNCE axé sur les niveaux, ou
- Statut «Certifié(e)» dans le contexte Compétition – Introduction, ou
- Statut «Certifié(e) avancé(e)» dans le contexte Compétition – Introduction, ou
- Si le sport n'avait pas de programme de Niveau 3 ou de programme du PNCE axé sur les niveaux, il peut présenter des conditions préalables distinctes à l'ACE aux fins d'approbation.

Compétition – Développement – Après 2014

- Avoir réussi l'évaluation en ligne «Prise de décisions éthiques» du contexte compétition-développement avec un pointage de 90% et plus.
- Statut «Certifié(e)» dans le contexte Compétition – Développement, ou
- Statut «Certifié(e) avancé(e)» dans le contexte Compétition – Développement, ou
- Pour les modules multisports, diplôme d'études supérieures ou titre professionnel [p. ex., physiothérapeute certifié(e)] dans la matière enseignée et expérience en facilitation ou en éducation aux adultes.

Vous avez les traits de personnalité suivants :

- Vous êtes un bon modèle pour les entraîneurs dans votre sport;
- Vous avez un bon esprit sportif et le sens du franc jeu;
- Vous êtes dynamique et possédez de l'entregent;
- Vous avez de la facilité à communiquer oralement, ainsi qu'une bonne capacité d'écoute et d'observation;
- La ponctualité, un bon sens de l'organisation, de l'innovation ainsi qu'une certaine souplesse font partie de vos qualités;

Conditions d'admission

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Fournir une lettre de mise en candidature;
- Remplir le formulaire d'inscription de la PR;
- Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations (indiquez le nom et le no de téléphone de deux personnes de référence);
- Avoir complété avec succès l'évaluation en ligne «Prise de décisions éthiques» avec 90% ou plus;
- Posséder une expérience relative au profil et contexte pour lequel vous appliquez;

Devenir personne-ressource pour les volets multisport du PNCE avec *SPORTSQUÉBEC* c'est :

- Devenir un ambassadeur pour le PNCE;
- Être disponible pour au moins 4 ateliers par année ou de façon régulière;
- Adhérer et promouvoir les politiques et les programmes du Gouvernement provincial, de **SPORTSQUÉBEC** et de l'ACE;
- Suivre un programme de perfectionnement professionnel;
- Partager ses connaissances et ses expériences avec ses collègues;
- Évaluer le programme et formuler des recommandations.

Politique de perfectionnement des personnes-ressources du PNCE

Pour conserver leur statut et leurs privilèges, une PR doit :

- Accepter et collaborer à une évaluation périodique effectuée par un EPR (évaluateur de personnes-ressources);
- Les personnes-ressources doivent obligatoirement participer à la conférence nationale des personnes-ressources qui est prévue à tous les deux ans (ou au besoin);
- pour pouvoir être exemptée de la participation à la conférence, une personne-ressource devra obtenir, après justification, une autorisation du coordonnateur provincial à **SPORTSQUÉBEC**;
- d'autre part, les personnes-ressources qui recevront une exemption devront convenir avec le coordonnateur provincial à **SPORTSQUÉBEC** d'une démarche permettant une voie alternative de perfectionnement;
- Vérification des antécédents judiciaires